

Liège

Près de 300 personnes, qui voyageaient sans titre de transport, appelées en justice de paix

Désobéissance civile dans les bus



JOËL MATRICHE (in Le Soir, édition de Liège, 23/01/03)

Ambiance surchauffée mercredi à la justice de paix de Liège. A la barre, trois avocats du TEC Liège-Verviers, mandatés par la société de transports pour transiger avec ceux qui - ils étaient une centaine dans la salle - avaient voulu voyager gratuitement mais s'étaient heurtés au refus d'un contrôleur. À grand-peine, le juge obtient un semblant de silence. *La séance sera longue*, prévient-il. Mais tout est fait pour gagner du temps. Ainsi est-il proposé à ceux qui accepteraient une conciliation de signer... une feuille blanche. Les détails de l'accord seront ajoutés par la suite, promet le magistrat.

Les dossiers se suivent et se ressemblent. Le montant des transactions aussi : entre 75 et 200 euros, selon le nombre d'infractions. Hanan s'en sort bien, sa bonne volonté a convaincu les représentants du TEC. *Je devais payer 75 euros, je n'en paierai que 50, se réjouit-elle.*

Puis c'est le tour de Sara, utilisatrice liégeoise de la « Carte de droit aux transports ». Elle est venue sans avocat et peine à se faire entendre : *Ce n'est pas le lieu pour plaider*, lui fait remarquer le magistrat. Bien décidée à s'expliquer, elle refuse la

transaction, se réjouit de pouvoir, lors d'une prochaine audience, *exprimer mes arguments face à un tribunal.*

Sara se défend d'avoir voulu resquiller, son refus de jouer avec le composteur serait *un acte politique.* Le service public, estime-t-elle, doit pouvoir répondre *aux besoins élémentaires du citoyen,* faire payer l'usage des bus ou des trains conduirait à *l'exclusion et à la répression des milieux défavorisés.*

Les Collectifs sans ticket de Liège et de Bruxelles, représentés dans la salle d'audience, rappellent l'expérience menée, semble-t-il avec succès, par la ville de Hasselt : *L'administration a préféré la gratuité des transports à la construction d'un parking, le nombre d'usagers a été multiplié par quatre ou cinq.*

N'en déplaise aux contrevenants et à ceux qui sont venus les encourager, les débats auront donc lieu une autre fois. L'avocat du TEC affirme qu'il ne les craint pas : *Ceux qui ont refusé de payer leur titre de transport pouvaient nous faire valoir leurs arguments par écrit mais aucun ne l'a fait. Ce n'est ni le moment ni l'endroit.* Il réfute jouer la carte du « tout répressif » : *Pour la première fois, nous avons porté ces dossiers devant la justice de paix. Nous aurions aussi bien pu le faire au pénal.* •